

Centrales Villageoises du Pays d'Arles

SAS à capital variable

Siège social : 5 rue Henri Barbusse 13200 Arles

Siret 835 074 618 000 17

Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 19 mai 2022 statuant sur l'exercice 2021

Le 19 mai à 19 h les actionnaires de la société CVPARL, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, à Parade, 7 rue de la Roquette à Arles

L'ensemble des actionnaires ont été convoqués par courriel le 3 mai 2022

L'Assemblée est présidée par Dominique Vittoz, en sa qualité de Présidente de la Société, présente à l'assemblée.

François Bourboulon est désigné comme secrétaire de séance.

Présents et représentés

Il est établi une feuille de présence signée par les actionnaires présents à laquelle sont annexés les pouvoirs des actionnaires représentés.

Cette feuille de présence est signée par le Président de séance et annexée au présent procès-verbal.

NB : Invitée, la municipalité de Rognonas est représentée par Florent Mille.

Constatations

Emargement et Quorum

Les actionnaires présents ou représentés ont signé la feuille de présence qui est annexée au présent procès-verbal. 42 actionnaires sont présents ou représentés sur un total de 115 et représentent 42 voix.

Il est constaté que les associés votant totalisent un nombre de voix suffisant pour que les questions à l'ordre du jour puissent être votées par l'Assemblée.

Documents

La Présidente dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- les justificatifs des convocations régulières des associés ;
- la feuille de présence (à laquelle sont annexés les pouvoirs des associés représentés) ;
- le rapport de gestion du Conseil de gestion ;

- un rapport financier qui explicite les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2021;
- le texte des questions écrites adressées par les actionnaires dans les conditions légales ;
- le texte des projets de résolutions.

La présidente déclare que les documents requis ont été adressés aux actionnaires dans les formes et délais prévus par les statuts de la société.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Ordre du jour

Le président rappelle que l'assemblée est réunie pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport de gestion du Président ;
- Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2021 et quitus au Président ;
- Affectation du résultat ;
- Projets en cours
- Election des membres du Conseil de Gestion
- Pouvoirs en vue des formalités

En introduction, la présidente tient à présenter les remerciements de tout le conseil de gestion à nos actionnaires

le réseau national des centrales villageoises, et tout particulièrement Jean-Michel Bostetter et Jean-Michel Servant des centrales villageoises du Pays d'Aigues

le PETR du Pays d'Arles plus particulièrement Antoine Benéteau

Énergie Partagée plus particulièrement Alice Alessandri pour son aide et ses conseils

nos artisans installateurs les entreprises Gamarra d'Arles et Sysoleo ainsi que notre cabinet d'études OPTE

Jean-Marc Biojoux pour son aide précieuse sur les budgets prévisionnels

les parcs naturels régionaux des Alpilles et de Camargue

la Région Sud

la ville d'Arles, et plus particulièrement Gérard Quaix, en charge de Raphèle qui nous épaula sur le terrain

Henri Tyssère et Luc Desprez membres fondateurs, actionnaires, pour leur appui de la première heure

et enfin Parade qui nous accueille pour cette première AG en présence

Rapport de gestion de la société

Dominique Vittoz présente le rapport de gestion. (disponible [ici](#).)

Mentions légales :

La présidente expose les mentions légales suivantes :

- Contrats et conventions avec associés

Au cours de l'exercice 2021 la société n'a signé aucun contrat ou aucune convention de service avec un des associés de la société et donc, à fortiori, avec un des membres du conseil de gestion.

Discussion :

La discussion est ensuite ouverte. Dominique Vittoz fournit toutes précisions et explications qui lui sont demandées.

Personne ne demandant plus la parole, la résolution n°1 est mise aux voix.

Résolution n°1 : approbation du rapport de gestion

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Rapport comptable de la société

Le Rapport financier et les Comptes de l'année 2021 sont présentés par Anna Tetzlaff. Elle présente le compte de résultat pour l'exercice écoulé, et le Bilan financier de la société en détaillant le contenu des sommes figurant au passif et à l'actif.

Mentions légales

La présidente expose les mentions légales suivantes :

- Prise de participation dans d'autres sociétés :

Au cours de l'année 2021, la société n'a pris aucune participation de part dans aucune société ou coopérative.

- Pour la bonne règle, il est précisé que la société n'a engagé au cours de l'année 2021 aucun frais de recherche et de développement.
- Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code général des impôts, il précise que les dépenses et charges visées à l'article 39-4 dudit code s'élèvent à un montant global de 0,00 euros.

Discussion

La discussion est ensuite ouverte. Anna Tetzlaff fournit toutes précisions et explications qui lui sont demandées.

Personne ne demandant plus la parole, la résolution n°2 est mise aux voix.

Résolution n°2 : approbation des comptes de l'exercice 2021

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Affectation du résultat

Mention légale : Distribution de dividendes lors des 3 exercices antérieurs

Conformément à l'article 243 bis du Code Général des Impôts, nous vous informons n'avoir distribué, au titre des trois derniers exercices, aucun dividende.

L'assemblée générale des actionnaires constate le bénéfice de l'exercice clos le 31/12/2021, d'un montant de 6 737 €.

5 % de cette somme, soit 336,85 €, sont mis en réserve légale.

L'assemblée constate qu'à l'issue de ces dotations, un solde de 6400,15 euros reste à affecter.

Sur proposition du Conseil de gestion, l'assemblée décide d'affecter ce résultat sur le compte de report à nouveau.

Résolution n°3 : affectation du résultat de 6400, 15 euros sur le compte de report à nouveau

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Projets en cours

François Bourboulon présente les projets en cours portés par la société.

Ils concernent des installations photovoltaïques en toitures existantes :

- hangar de particulier à Saint-Étienne du Grès (36 kWc)
- école de Gîmeaux, commune d'Arles (36 kWc)
- Tour du Valat (dimensionnement en cours)
- local technique de la ville de Barbentane (attente de l'AMI)
- centre technique de la communauté de communes Vallée des Baux Alpilles (36 kWc - attente de l'AMI)
- dialogue avec la municipalité de Rognonas pour 7 ou 8 bâtiments (équipement ou conseil)
- collège et école privés de Rognonas (2 centrales envisageables de 36 et de 100 kWc)

- école maternelle publique du Paradou (premiers contacts)
- hangar agricole de particulier à Saint Martin de Crau (étude du désamiantage)
- toit de la future crèche de Barbentane (avec 3kWc d'autocosommation)
- local technique de Terre de Provence à Eyragues
- les toits dérisqués dans l'étude de faisabilité commandée par le Pôle Economique et rural du Pays d'Arles

Discussion :

La discussion est ensuite ouverte. François Bourboulon fournit toutes précisions et explications qui lui sont demandées.

Anna Tetzlaff présente le budget prévisionnel 2022.

La présidente donne la parole à Rodolphe Roger, représentant de la municipalité de Saint-Rémy de Provence, actionnaire récemment entré dans la société. Il est expliqué que des projets d'installation photovoltaïque sur des bâtiments municipaux sont à envisager avec CVPARL.

Personne ne demandant plus la parole, la résolution n°4 est mise aux voix.

Résolution n°4 : validation de la poursuite des projets en cours

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Election des membres du Conseil de Gestion

Suivant l'article 19 des statuts le Conseil de gestion est composé de 6 à 15 membres choisis parmi les associés. Le mandat des membres du Conseil de gestion est de 3 ans renouvelable.

Actuellement le conseil est composé de 11 membres. Il reste donc 4 postes disponibles.

Le conseil étant renouvelable par tiers, 4 membres se re-présentent : François Bourboulon, Luc Brun, Yves Chérain et Catherine Levraud.

Par ailleurs, Sylvain Bausson présente sa candidature.

Résolution n°5 : Candidature de François Bourboulon au Conseil de Gestion

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Résolution n°6 : Candidature de Luc Brun au Conseil de Gestion

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Résolution n°7 : Candidature de Yves Chérain au Conseil de Gestion

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Résolution n°8: Candidature de Catherine Levraud au Conseil de Gestion

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Résolution n°9 : Candidature de Sylvain Bausson au Conseil de Gestion

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Le conseil de gestion est donc composé, à compter de ce jour, de 12 membres :

Sophie Pascal, Philippe Sabathé, Frédéric Salze, Anna Tetzlaff, Dominique Vittoz (entrés à la création de la SAS en janvier 2018)

François Bourboulon, Luc Brun, Yves Chérain, Catherine Levraud (entrés à la création de la SAS en janvier 2018, deuxième mandat au 19 mai 2022)

Nicolas Sartre (entré le 15 mai 2018)

Thomas Corolleur (entré le 30 avril 2019)

Sylvain Bausson (entré le 19 mai 2022)

Formalités

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toute formalité de publicité afférente aux résolutions ci-dessus adoptées. De tout ce qui précède il a été établi le présent procès-verbal qui a été signé, conformément aux statuts, pour servir et valoir ce que de droit.

Résolution n°10: Pouvoir pour formalités

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée par 41 voix pour et 1 abstention

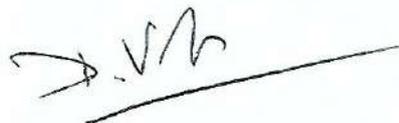
Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 21h.

Le présent procès-verbal est signé par la Présidente et le membre désigné comme secrétaire de séance.

La Présidente

(Vittoz Dominique)

signature + paraphes sur toutes les pages

Handwritten signature of Dominique Vittoz, consisting of a stylized 'D' and 'V' followed by a horizontal line.

Le secrétaire de séance

(Bourboulon François)

signature + paraphes sur toutes les pages

Handwritten signature of François Bourboulon, featuring a large, sweeping initial 'F' followed by a horizontal line.

Annexes

- Feuille de présence des actionnaires
- Pouvoirs de représentation (disponibles sur demande en format électronique)